

Arrêté N° 26-DDTM85-493

**portant modification de la composition de la Commission locale de l'eau du
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Vendée**

**Le préfet de la Vendée
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- VU** le Code de l'Environnement, notamment les articles L.212-4 et R.212-29 à R.212-34,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté du 18 mars 2022 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 97-DRCL/4-004 du 29 avril 1997 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Vendée,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 23-DDTM85-192 du 6 mars 2023 portant renouvellement des membres de la commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Vendée,
- VU** la désignation par l'association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée de plusieurs représentants à la suite des élections municipales qui se sont tenues les 15 et 22 mars 2026,
- VU** la désignation par l'association des Maires des Deux-Sèvres de plusieurs représentants à la suite des élections municipales qui se sont tenues les 15 et 22 mars 2026,
- VU** la délibération du bureau du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin publiée le 18 juin 2026 désignant un représentant amené à siéger au sein de la commission locale de l'eau,
- VU** la délibération du syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes en date du 22 juin 2026 désignant deux représentants amenés à siéger au sein de la commission locale de l'eau,
- VU** la délibération du syndicat mixte Vendée Eau en date du 25 juin 2026 désignant deux représentants amenés à siéger au sein de la commission locale de l'eau,
- VU** la délibération du syndicat mixte du bassin versant de la Sèvre Niortaise en date du 3 juillet 2026 désignant un représentant amené à siéger au sein de la commission locale de l'eau,

CONSIDÉRANT les changements de plusieurs représentants des collectivités territoriales :
représentant des maires, représentant des intercommunalités,

Arrête

Article 1 : Composition de la commission locale de l'eau

L'arrêté préfectoral n° 23-DDTM85-192 du 6 mars 2023 est modifié comme suit :

1 Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (28 membres) :

Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie :

Monsieur Christian CHATELLIER
Monsieur Laurent GUILLOTON

Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée :

Monsieur Benjamin VERGNAUD
Monsieur Laurent DUPAS

Communauté de communes Vendée Sèvre Autise :

Monsieur Martial MILLET

Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais :

Monsieur Jean-Claude METAIS

Communauté de communes Val de Gâtine :

Monsieur Gwénaél DEBORDES

Représentants des élus des communes du département de la Vendée :

Monsieur Hugues PORCHER	Adjoint au maire de Longèves
Monsieur Christophe AUGER	Maire de Saint-Cyr-des-Gâts
Madame Catherine MASSON SOULARD	Maire de Puy-de-Serre
Madame Medye TERON	Maire de Xanton-Chassenon
Monsieur Claude GERBAUD	Maire délégué de Terval
Monsieur Michel SAVINEAU	Maire de Pissote

Représentants des élus des communes du département des Deux-Sèvres :

Monsieur Denis RENOUX	Maire adjoint de Saint-Maixent-de-Beugné
Monsieur Jean-Jacques MENARD	Maire de Saint-Laurs
Monsieur Jean-Claude MARQUOIS	Adjoint au maire de Scillé

Syndicat mixte Vendée Eau :

Monsieur Joël BOBINEAU
Monsieur Jean-Marie ARNAUDEAU

Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais Poitevin :

Monsieur Sylvain AUGERAUD

Syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes :

Monsieur Stéphane BOULARD
Monsieur Flavien BRODEAU

Syndicat mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise :

Madame Véronique PETREAU

Le reste de l'article 1 est sans changement.

Une liste récapitulant la nouvelle composition de la commission locale de l'eau est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : www.gesteau.fr

Article 3 : Délai et voie de recours

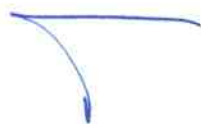
Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes.

Article 4 : Exécution

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Vendée et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Roche-sur-Yon, le **23 JUIL. 2026**

Le préfet,



Eric FREYSSELINARD

ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 26-DDTM85-493
portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE)
du schéma d'aménagement et gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Vendée
Composition de la CLE du SAGE du bassin de la Vendée (54 membres)

1. Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (28 membres) :

Conseil régional des Pays de la Loire :

Madame Yveline THIBAUD

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine :

Monsieur Pascal DUFORESTEL

Conseil départemental de la Vendée :

Monsieur Stéphane GUILLON

Monsieur Arnaud CHARPENTIER

Conseil départemental des Deux-Sèvres :

Monsieur René BAURUEL

Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie :

Monsieur Christian CHATELLIER

Monsieur Laurent GUILLOTON

Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée :

Monsieur Benjamin VERGNAUD

Monsieur Laurent DUPAS

Communauté de communes Vendée Sèvre Autise :

Monsieur Martial MILLET

Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais :

Monsieur Jean-Claude METAIS

Communauté de communes Val de Gâtine :

Monsieur Gwénaél DEBORDES

Représentants des élus des communes du département de la Vendée :

Monsieur Hugues PORCHER

Adjoint au maire de Longèves

Monsieur Christian AUGER

Maire de Saint-Cyr-des-Gâts

Madame Catherine MASSON SOULARD

Maire de Puy-de-Serre

Madame Medye TERON

Maire de Xanton-Chassenon

Monsieur Claude GERBAUD

Maire délégué de la Chapelle-aux-Lys

Monsieur Michel SAVINEAU

Maire de Pissote

Représentants des élus des communes du département des Deux-Sèvres :

Monsieur Denis RENOUX

Maire adjoint de Saint-Maixent-de-Beugné

Monsieur Jean-Jacques MENARD

Maire de Saint-Laurs

Monsieur Jean-Claude MARQUOIS

Adjoint au maire de Scillé

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise :

Madame Leslie GAILLARD

Syndicat mixte Vendée Eau :

Monsieur Joël BOBINEAU

Monsieur Jean-Marie ARNAUDEAU

Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais Poitevin :

Monsieur Sylvain AUGERAUD

Syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes :

Monsieur Stéphane BOULARD
Monsieur Flavien BRODEAU

Syndicat mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise :

Madame Véronique PETREAU

2. Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (14 membres) :

Chambre d'agriculture de la Vendée

Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

Chambre de commerce et d'industrie de Vendée

Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Syndicat départemental de la propriété privée rurale et agricole de Vendée

Association vendéenne pour la qualité de la vie

Ligue de protection des oiseaux de la Vendée

Amicale Vendée-Mère et barrages de Mervent

Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction - Pays de la Loire

France Nature Environnement Vendée

Club de canoë-kayak de Fontenay-le-Comte

Union fédérale des consommateurs de la Vendée

Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Sèvre et Bocage

Association Vendéenne des Amis des Moulins

3. Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (12 membres) :

- le Préfet de la région Centre-Val de Loire, coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne,
- le Préfet de la Vendée,
- le Préfet des Deux-Sèvres,
- le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, coordonnateur du Marais Poitevin,
- le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- la Directrice régionale Pays de la Loire de l'Office Français de la Biodiversité,
- le Directeur de l'Office national des forêts,
- la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire,
- la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine,
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée,
- le Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres,
- le Directeur de l'Établissement Public du Marais Poitevin,

ou leur représentant.

